

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 9

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par M. Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Mme Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Mme Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (représentée par M. Guy LOURMEDE), M. Frédéric GENRIES (représenté par Mme Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par M. Jérôme POUGNAND, M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES : 2

M. Philippe LERMINEZ, M. Ignace VELA, **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

27 – 12 décembre 2023

27. Dénomination et numérotation d'un chemin rural

Rapporteur : Monsieur Georges SEGARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission voirie en date du 21 novembre 2023, autorisant le conseil municipal à procéder à la dénomination et la numérotation d'un chemin rural de la commune,

Considérant l'intérêt communal, il est demandé au Conseil municipal de valider la nouvelle dénomination du chemin rural et sa numérotation,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE le nom attribué au chemin rural situé sur la commune (voir plan en annexe).

ADOpte la dénomination suivante : Impasse du Haut Brésidou.

VALIDE la numérotation de ladite impasse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER